

Compte Rendu

Comité Directeur LRACO

Mardi 21 mars 2017 – Réunion téléphonique 20h30 - 22h30

Bureau et membres	P	E	A
Bernard DAHY – Président	X		
Évelyne CAMARROQUE – Vice présidente	X		
Rémi BAUDOT	X		
Jean-Philippe STEFANINI		X	
Eric MAGLIONE		X	
Odile PERRIN	X		
Mickaël BLANCHARD		X	
Béatrice BONACCHI		X	
Philippe BOURSEAUX		X	
Jean Claude RAGACHE		X	
Christine RAUCOULES	X		

Invités	P	E	A
CDCO 01			
CDCO 07			
CDCO 42			
CDCO 69			
CDCO 38			
CDCO 73			
CDCO 74			
CDCO 63			
CDCO 26			
Jocelyne CHAUVE	X		
Patrick DEBREST		X	

DPS (Dispositif Prévisionnel de Secours) dès 250 coureurs n'apparaît pas dans le document de la surveillance médicale de la FFCO et les projets. Ligue PACA pose la question, ligue LAURACO demandera des précisions.

Question sur le certificat médical et la licence dirigeant qui empêche son détenteur d'utiliser ses diplômes fédéraux. Cela va poser des gros problèmes aux clubs.

Possibilité pour des licenciés FFA, Tri de faire une course : une réunion entre FFA et FFCO aurait eu lieu entre la 14 et 16 janvier 2009. Il n'y a aucune trace de cette réunion (pas de compte rendu). Ce serait bien qu'il y ait possibilité pour les licenciés de ces fédérations de pouvoir courir sur des compétitions de CO (circuit vert).

Baisse du nombre de licenciés de 21 à 34 ans : Explication possible avec l'arrêt de la licence Raid (2005) ou peut-être de l'arrêt de la pratique des jeunes quand ils commencent les études supérieures.

Rapport du trésorier et projet : vote pour. Réserves sur le report de l'exédent.

Demander si les indemnités reçues par les membres du comité directeur peuvent être diffusées (par ex, remboursement pour aller sur des assemblées internationales ou compétitions) pour plus de transparence.

Pass compétition : trop cher. Va à l'encontre du développement de la CO. Ces personnes risquent de ne plus venir. Problème aussi pour la déclaration des pass'O pour cette année. Complexification des déclarations pour les clubs.

Modification des statuts :

Articles 1-2-3 : RAS

Art 5-1 : sur la licence dirigeant. Vote Contre et demande d'explications.

Autres articles : RAS

Règlement intérieur :

Art 2 : pourquoi comptabiliser les licences compétition et pas les licences loisir ? Demande d'explications avant de décider pour le vote pour ou contre.

Art sur les membres associés : RAS

Art 20 : sur licence dirigeant = Vote NON

Art 27 : Pourquoi exclure les membres des commissions fédérales et internationales (voire même du comité directeur de FFCO) ? Pas de contre-pouvoir possible = Vote NON

Art 28 : RAS

Art 29 et 34 : Demande d'explications et vote en fonction de la réponse.

Règlement anti-dopage approuvé par le Ministère : Vote OUI

Candidatures : nous voterons **contre** Hélène et Michel EDIAR, Bernard MORTELLIER, Laurent LAINE et Thierry VERMEERSCH.

Nationale 2018 : Qui peut reprendre l'organisation ? Discussions ce WE avec Ligue PACA.

Fin de la réunion à 22H30